

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du vendredi 1er septembre 2023 à 9h00 au lundi 02 octobre 2023 à 17h30**  
**Projet de révision du plan local d'urbanisme de Laveissière**

## OBJET

Cette révision a pour objectifs de :

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants ;
- Créer une offre de logements permettant la mixité sociale et générationnelle ;
- Être en conformité avec les orientations et objectifs du futur schéma de cohérence territoriale Est Cantal ;
- Protéger les espaces agricoles et naturels de la commune ;
- Développer des capacités de constructions neuves et de réhabilitations adaptées aux besoins respectueux des principes du développement durable ;
- Maintenir et favoriser les commerces et les services de proximité ;
- Poursuivre le développement de la station du Lioran dans le respect de l'environnement et du paysage ;
- Permettre l'accueil de nouvelles activités touristiques, particulièrement en saison estivale ;
- Améliorer l'accueil touristique et adapter les équipements existants aux enjeux touristiques de la commune.

## COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conformément à la décision n°E2200045/63, du 20 avril 2023, de la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, a été désigné Monsieur Jean-Marie BORDES, directeur du centre permanent d'initiatives pour l'environnement, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur

## DURÉE

**Cette enquête publique se déroulera du vendredi 1er septembre 2023 à 9h00 au lundi 02 octobre 2023 à 17h30 durant 32 jours consécutifs.**

## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique, établi conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, comprend notamment :

- Le projet de PLU arrêté par délibération n°2023-CC-006 du conseil communautaire en date du 23 février 2023, comprenant le rapport des incidences environnementales du projet ;
- Les avis recueillis sur le projet de PLU arrêté
- L'avis de l'Autorité Environnementale

## MODALITÉS D'ORGANISATION

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Hautes Terres Communauté, 4 rue du Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT.

Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête pourront être consultés dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- **Le siège de Hautes Terres Communauté**

4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT Tél : 04 71 20 22 62	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.</li> <li>○ Jeudi : 13h30 à 17h30</li> </ul>
---	---

Un ordinateur sera mis à disposition avec une version numérique du dossier complet

- **La mairie de Laveissière**

38 rue de Peyre-Arse 15300 LAVEISSIÈRE Tél : 04.71.20.04.42	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Lundi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30</li> <li>○ Le Mardi : de 08h30 à 12h00</li> <li>○ Le Mercredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30</li> <li>○ Le Jeudi : de 08h30 à 12h00</li> <li>○ Le Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 16h30</li> </ul>
---	--

Le dossier complet et le registre peuvent être consultés en mairie sur support papier et lors des permanences du commissaire enquêteur, au syndicat mixte du Lioran.

Ce dossier d'enquête publique pourra également être consulté :

- sur le site internet de Hautes Terres Communauté : <https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communauté/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours/>
- sur le site internet de la Laveissière <https://www.laveissiere.fr>

Toute personne peut obtenir à sa demande auprès de Hautes Terres Communauté et à ses frais le dossier d'enquête publique.

### TRANSMETTRE VOS PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- soit directement sur les registres d'enquêtes déposés dans la mairie de Laveissière et lors des permanences du commissaire enquêteur;
- soit par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, PLU Laveissière, 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique@hautesterres.fr](mailto:enquete-publique@hautesterres.fr)

Pour être recevables, toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant lundi 02 octobre 2023 à 17h30.

### PERMANENCES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :

<b>Mairie de Laveissière</b> Le bourg 38 rue de Peyre-Arse 15300 LAVEISSIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vendredi 1er septembre 2023 : 9h00 à 12h00</li> <li>○ Mercredi 13 septembre 2023 : 9h00 à 12h00</li> <li>○ Lundi 2 octobre 2023 : 13h30 à 17h30</li> </ul>
<b>Locaux du syndicat mixte du Lioran</b> Le Lioran 6 route du Plomb du Cantal 15300 LAVEISSIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mercredi 13 septembre 2023 : 13h30 à 17h30</li> <li>○ Lundi 2 octobre 2023 : 9h00 à 12h00</li> </ul>

### RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, dans un délai d'un mois (éventuellement prolongé selon les dispositions de l'article R 123-19 du code de l'environnement).

Le public pourra consulter ce rapport, pendant une durée d'un an :

- à la Mairie de Laveissière - 38 rue de Peyre-Arse 15300 LAVEISSIÈRE et sur le site internet [www.laveissiere.fr](http://www.laveissiere.fr)
- au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT et sur le site internet [www.hautesterres.fr](http://www.hautesterres.fr)

### COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toute l'information relative au projet de PLU et/ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de Hautes Terres Communauté 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.

### APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation, par délibération, au conseil communautaire de Hautes Terres Communauté.

**À MURAT le 09 août 2023**

**Le Président de Hautes Terres Communauté, Didier ACHALME**